

Montréal, 12 juin 2020

**Objet : Liste de considérations et vérifications quant à la reprise des services et des activités pour les organismes communautaires**

---

Nous terminons notre troisième mois de crise sanitaire et de distanciation sociale. Le plan de déconfinement étant déjà amorcé avec la relance de certains services et activités, la COPHAN souhaite rappeler aux organismes communautaires d'agir avec prudence. Nous réitérons que la reprise des activités ne se traduit évidemment pas par un retour à la normale des activités avant COVID-19. Ceci étant dit, la reprise des services et des activités est encadrée par différentes directives et mesures qui doivent être respectées. Nous demandons aux organismes communautaires de faire preuve de vigilance autant au niveau sanitaire que légal, c'est-à-dire de bien confirmer les éléments de son plan de relance avec les acteurs clés.

Ci-dessous, nous avons relevé une liste non-exhaustive de considérations et de vérifications dont vous devez tenir compte. À noter que les directives et mesures peuvent diverger d'une région à une autre.

Dépendamment des services que vous offrez, veuillez vérifier :

- Le niveau de capacité (nombre d'utilisateurs autorisés);
- Les ratios;
- Les déplacements;
- Les sorties et visites;
- Proches aidants et accompagnement;
- Le respect de la distanciation sociale de 2 mètres en tout temps;
- Le matériel de protection et les protocoles d'hygiène;
- Les directives pour les activités intérieures et extérieures;
- Les mesures particulières pour les personnes plus vulnérables (utilisateurs de 70 ans et plus, immunosupprimés, avec diabète, maladies chroniques);
- Les ressources matérielles, humaines et financières.

Ces informations devraient être vérifiées selon différentes sources d'informations officielles. Vous trouverez ci-dessous certains liens pouvant être utiles dans la réouverture de vos services :

## **A) Directives de la santé publique et du ministère de la santé et des services sociaux**

### Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

- Affiches, vidéos et documents d'informations.
- Directives à l'intention des gestionnaires des programmes-services en DP-DI-TSA et des services en réadaptation en santé physique (COVID-19)

### COVID-19 - Directives au réseau de la santé et des services sociaux

- Directives pour les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD)
- Directives pour les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (RI-RTF)
- Directives pour les résidences privées pour aînés (RPA)
- Directives pour le soutien à domicile (SAD)

### Directives de l'INSPQ

- Formation : COVID-19 et santé au travail

## **B) Directives gouvernementales**

- Reprise graduelle des activités en lien avec les mesures de ralentissement (COVID-19)
- Planification du déconfinement et conditionnel à l'évolution de la pandémie).
  - Contient les guides de normes sanitaires en milieu de travail – COVID-19 pour différents secteurs et milieux. Ils se retrouvent également à cette adresse : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/trousse.aspx>
- Guide de relance des camps en contexte de COVID-19
- Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics (COVID-19)

## **C) Autres vérifications importantes**

- Vérification auprès des assurances.
- Vérification auprès des bailleurs de fonds.

**Attention, il n'est pas permis de reprendre les activités autres que celle identifiées par les autorités.** Dans le doute, contactez la direction des services pour les personnes ayant une DP-DI-TSA ou votre CISSS/CIUSSS.